CITADIA

[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Département d'Indre-et-Loire (37)

Commune de Monnaie

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.b. Documents Graphiques

Nord

Prescription	Arrêt	Approbation
19/09/2013	13/12/2016	

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13/12/2016

Échelle : 1/5 000 ème

Légende :

- UA — Zonage PLU
- Ensemble boisé - Loi paysage
- Emplacement réservé
- Linéaires commerciaux
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Marge recul Loi Barnier

Liste des emplacements réservés :

N°	Désignation	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement routier entre la RD910 et la route de la Carte / rue de Villeneuve	4880 m²	Commune
2	Aménagement de chemins doux le long de la voie ferrée	6369 m²	Commune
3	Renforcement de voirie entre RD910 et route de Vouvray (RD 47)	59351 m²	Commune
4	Accès à la zone 2AU	911 m²	Commune
5	Aménagement routier pour sécurisation du carrefour entre RD47 et La Louriotterie	1211 m²	Commune
6	Accès à la zone 2AU	869 m²	Commune
7	Aménagement de carrefour	831 m²	Commune
8	Aménagement d'une aire de covoiturage	4398 m²	Commune
9	Accès à la zone 1AU	338 m²	Commune
10	Cheminement doux	111 m²	Commune
11	Accès à la zone 1AU	517 m²	Commune
12	Aménagement de parking	524 m²	Commune
13	Accès à la zone 2AU	815 m²	Commune
14	Cheminement doux à créer	127 m²	Commune
15	Aménagement de voirie	79 m²	Commune

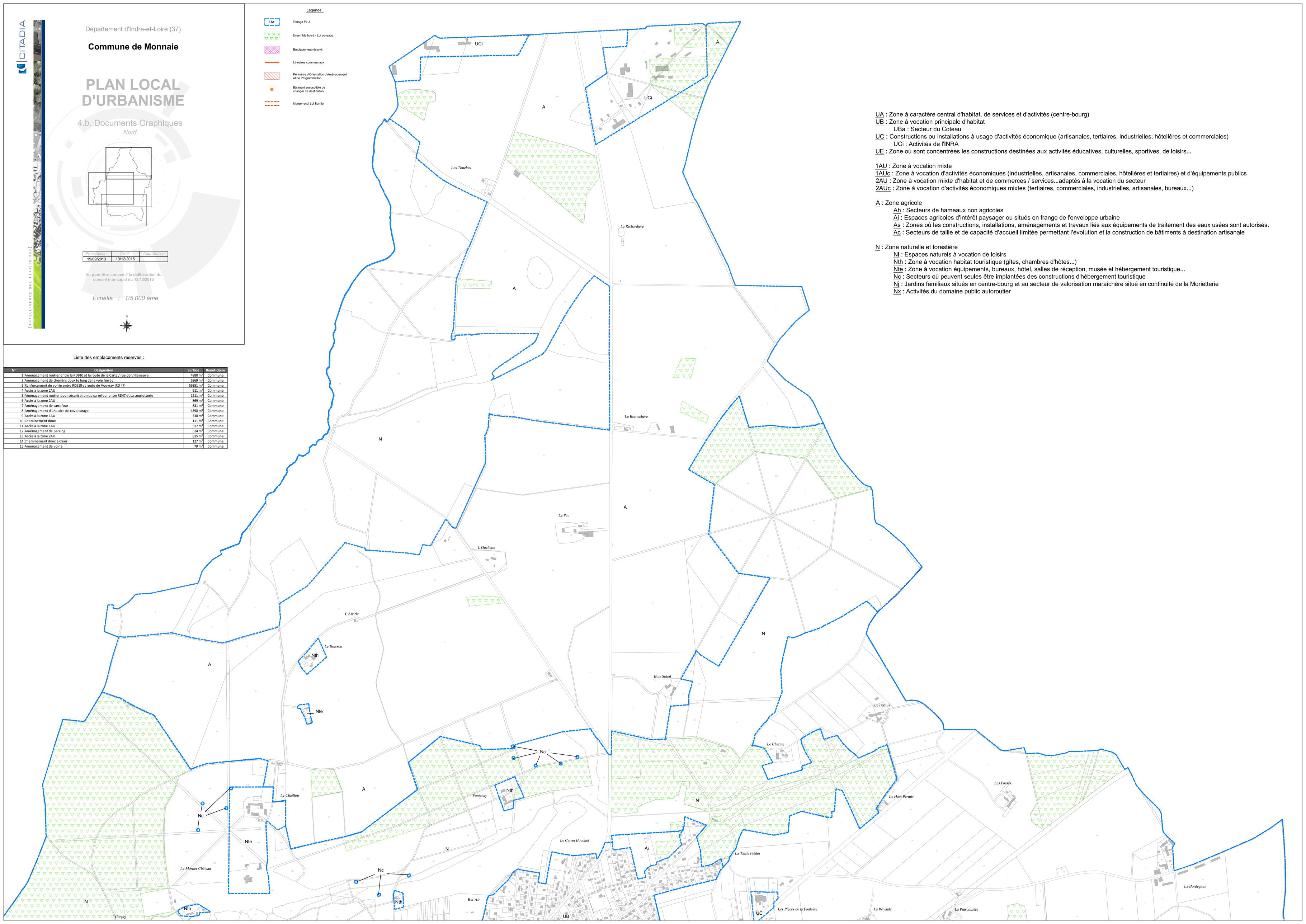

UA : Zone à caractère central d'habitat, de services et d'activités (centre-bourg)
UB : Zone à vocation principale d'habitat
UBa : Secteur du Coteau
UC : Constructions ou installations à usage d'activités économique (artisanales, tertiaires, industrielles, hôtelières et commerciales)
UCi : Activités de l'INRA
UE : Zone où sont concentrées les constructions destinées aux activités éducatives, culturelles, sportives, de loisirs...

1AU : Zone à vocation mixte
1AUc : Zone à vocation d'activités économiques (industrielles, artisanales, commerciales, hôtelières et tertiaires) et d'équipements publics
2AU : Zone à vocation mixte d'habitat et de commerces / services...adaptés à la vocation du secteur
2AUc : Zone à vocation d'activités économiques mixtes (tertiaires, commerciales, industrielles, artisanales, bureaux...)

A : Zone agricole
Ah : Secteurs de hameaux non agricoles
Ai : Espaces agricoles d'intérêt paysager ou situés en frange de l'enveloppe urbaine
As : Zones où les constructions, installations, aménagements et travaux liés aux équipements de traitement des eaux usées sont autorisés.
Ac : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée permettant l'évolution et la construction de bâtiments à destination artisanale

N : Zone naturelle et forestière
Nl : Espaces naturels à vocation de loisirs
Nth : Zone à vocation habitat touristique (gîtes, chambres d'hôtes...)
Nte : Zone à vocation équipements, bureaux, hôtel, salles de réception, musée et hébergement touristique...
Nc : Secteurs où peuvent seules être implantées des constructions d'hébergement touristique
Nj : Jardins familiaux situés en centre-bourg et au secteur de valorisation maraîchère situé en continuité de la Morietterie
Nx : Activités du domaine public autoroutier